

Évaluation de la stratégie de l'Union européenne en faveur de la jeunesse 2013-2015

2015/2351(INI) - 28/07/2016 - Rapport déposé de la commission, lecture unique

La commission de la culture et de l'éducation a adopté un rapport d'initiative d'Andrea BOCSKOR (PPE, HU) sur l'évaluation de la stratégie de l'Union européenne en faveur de la jeunesse 2013-2015, faisant suite au projet de rapport conjoint 2015 du Conseil et de la Commission sur la mise en œuvre du cadre renouvelé pour la coopération européenne dans le domaine de la jeunesse (2010-2018).

Recommandations générales : les députés recommandent aux autorités de l'Union, nationales, régionales et locales de veiller à ce que les différents **programmes** qui traitent des politiques en faveur de la jeunesse à l'échelle de l'Union soient correctement mis en œuvre afin de répondre aux nouveaux besoins liés aux défis socio-éducatifs à venir. Ils voient dans la **méthode ouverte de coordination (MOC)** un moyen approprié d'élaboration des politiques en faveur de la jeunesse, qu'il importe de compléter par d'autres mesures. Ils demandent l'instauration **d'une coopération plus étroite et d'un échange de bonnes pratiques** sur les questions touchant à la jeunesse au niveau local, régional et national et à l'échelon de l'Union.

Étant donné le taux de chômage alarmant chez les jeunes dans l'Union européenne, les pourcentages élevés et très variables de jeunes ne travaillant pas, ne suivant pas d'études ou de formation et les défis de la pauvreté et de l'exclusion sociale des jeunes, les députés soulignent que **le prochain cycle (2016-2018)** devrait contribuer aux objectifs de la stratégie en faveur de la jeunesse :

- en déterminant et en abordant les causes du chômage des jeunes, telles que **l'abandon scolaire** (l'objectif clé d'Europe 2020 est de ramener le taux d'abandon scolaire et de formation à moins de 10%) ;
- en encourageant l'**entrepreneuriat** chez les jeunes ;
- en investissant dans **l'éducation, les stages, les apprentissages** et la formation professionnelle à des qualifications qui correspondent aux possibilités, aux besoins et à l'évolution du marché du travail, et
- en facilitant **la transition vers le marché du travail** au moyen de mesures assurant une meilleure coordination entre les programmes éducatifs, la politique en matière d'emploi et les exigences du marché du travail.

Les **jeunes réfugiés et demandeurs d'asile** devraient être inclus dans les objectifs de la stratégie.

L'application efficace de la stratégie de l'Union en faveur de la jeunesse devrait être étroitement liée à la réalisation des principaux objectifs de la stratégie Europe 2020, notamment de ceux visant à ce que **75% de la population entre 20 et 64 ans** aient un emploi et à ce que le plus de jeunes possible sortent de la pauvreté et ne souffrent plus d'exclusion sociale. En outre, le **portail européen sur la mobilité de l'emploi** ([EURES](#)) devrait évoluer afin d'améliorer les possibilités d'emploi des jeunes et de renforcer la cohésion sociale.

L'Union européenne et les États membres devraient renforcer le **dialogue avec les jeunes et leur capacité de participation à la société**. À cet égard, le rapport souligne l'importance de la participation des jeunes et des organisations de jeunes à la définition des priorités et à la rédaction d'un nouveau cadre de l'Union pour la coopération dans le domaine de la jeunesse après 2018.

Emploi et enseignement : les députés invitent les États membres à tirer le meilleur parti des politiques et des dispositifs financiers existant à l'échelon de l'Union et au niveau national afin de promouvoir l'investissement dans la jeunesse et la création d'emplois de qualité. Ils insistent sur la nécessité :

- de mettre pleinement en œuvre le programme [Erasmus+](#), notamment son volet consacré aux apprentissages ;
- d'améliorer les possibilités dont disposent les étudiants relevant de l'enseignement et de la formation professionnels pour effectuer un **stage dans un pays voisin**, afin de favoriser une meilleure compréhension des pratiques de travail et de formation des autres États membres ;
- d'encourager la **formation aux technologies de l'information et de la communication** (TIC) de façon à doter les jeunes des compétences informatiques nécessaires sur le marché du travail, par exemple en réaffectant le financement au titre de l'initiative pour l'emploi des jeunes ;
- de mettre en œuvre des programmes qui renforcent la **position des jeunes femmes** et facilitent leur entrée dans des secteurs traditionnellement masculins dans lesquels elles sont sous-représentées, tels que l'entrepreneuriat, les TIC ou les sciences, la technologie, l'ingénierie et les mathématiques (STIM) ;
- de faire en sorte que les jeunes puissent disposer au moins des **compétences numériques de base** participer activement à la société moderne ;
- de poursuivre **l'initiative pour l'emploi des jeunes** et d'assurer une meilleure coordination entre les programmes d'éducation et de formation et les besoins des marchés du travail en mutation ;
- de mettre en œuvre des mesures facilitant la **transition des jeunes de l'enseignement vers le travail**, en garantissant notamment des stages et des apprentissages de qualité.
- d'inclure des **éléments d'apprentissage entrepreneurial** à tous les niveaux et dans toutes les formes d'enseignement, de créer un environnement propice à l'entrepreneuriat et à la création d'entreprises innovantes (start-ups) pour l'emploi des jeunes Européens et de renforcer le rôle du programme Erasmus pour jeunes entrepreneurs.

Ressources financières : les députés insistent sur l'importance que revêtent les investissements stratégiques, réalisés notamment à l'aide des **Fonds structurels et d'investissement européens**, en particulier du Fonds social européen, pour le développement régional, la compétitivité et la création de stages de qualité, de contrats d'apprentissage et d'emplois durables.

Les députés préconisent de mettre en place **des mesures ciblées et simplifiées** destinées à mettre les États membres mieux à même d'utiliser les crédits disponibles au titre des fonds structurels européens, du Fonds européen pour les investissements stratégiques ([FEIS](#)), de l'initiative pour l'emploi des jeunes, de l'initiative «Jeunesse en mouvement», de l'action «Ton premier emploi EURES», d'Horizon 2020 et des programmes et actions dans le domaine de la citoyenneté.

Les États membres sont invités à mettre en œuvre **la garantie pour la jeunesse** et à contrôler son efficacité. Cette garantie devrait s'appliquer également, en matière d'éducation et de formation des jeunes chômeurs non qualifiés ou faiblement qualifiés, aux jeunes diplômés et à ceux qui ont achevé une formation professionnelle. La limite d'âge de la garantie devrait passer de 25 à 29 ans.

Enfin, les députés demandent l'adoption du **revenu minimum garanti** dans tous les États membres afin de permettre aux jeunes qui ont terminé leur parcours scolaire et universitaire de bénéficier d'un revenu qui leur permet de vivre dans la dignité jusqu'à ce qu'ils trouvent un emploi.